

quelles sont les conséquences pour l'Onisep et ses délégations régionales ? (rapport IGAENR)

Le projet de répartition de 200 ETP décentralisés ([lire sur AEF info](#)) et 63 ETP dévolus à l'Onisep "altérerait significativement les missions à destination nationale réalisées actuellement en délégation régionale et nombre d'entre elles devraient s'arrêter", écrit dans un rapport daté de juillet 2018, dont AEF info a eu copie, l'IGAENR Didier Lacroix. Chargé d'une mission sur les conséquences de la réforme de l'orientation, l'auteur propose plusieurs scénarios pour organiser le système d'information pour alimenter les bases de données de l'Onisep et évoque l'avenir de l'office.

L'article 18 de la loi avenir professionnel qui réforme l'orientation ([lire sur AEF info](#)) "induit de profonds changements" tout d'abord pour les délégations régionales de l'Onisep mais aussi pour les services centraux de l'Office, souligne dans son [rapport](#) Didier Lacroix. Actuellement, la mission nationale de production de l'information et de la documentation destinée aux élèves et aux étudiants requiert le concours des 17 délégations régionales de l'Onisep réparties sur 28 sites, qui alimentent les bases de données de l'Onisep.

La décentralisation de missions des délégations régionales prévues par la loi doit s'accompagner, selon l'auteur du rapport, de "la préservation de la qualité des bases de données qui sont indispensables à l'activité éditoriale de l'Onisep".

Quelle organisation en matière de système d'information ?

Le rapport propose 3 scénarios d'évolution possibles concernant la collecte d'information et l'alimentation des bases de données pour conserver "leur qualité" :

Poursuivre l'organisation actuelle, avec une collecte des données et une alimentation des bases par des personnels relevant des sites locaux de l'Onisep. Cette organisation a "pour avantage d'offrir toute garantie de fonctionnement incluant l'absence de mobilité géographique des personnels concernés mais en induisant une spécialisation des agents sur cette activité au détriment de leur polyvalence actuelle". Par ailleurs, cette organisation pourrait être interprétée comme un signe de "défiance envers les collectivités territoriales".

Bâtir une organisation centralisée, au sein des services centraux de l'Onisep à Lognes (site central de l'Onisep situé en région parisienne), de la collecte et de l'alimentation des bases. Son intérêt majeur réside dans "la compétence du département études documentaires qui serait à même d'opérer le changement". Cependant, "le travail d'enquête et de collecte auprès de milliers d'entités serait-il réellement opérationnel coupé du terrain ?", interroge l'auteur du rapport. "Une partie des personnels en délégations régionales serait-elle prête à rejoindre Lognes ? Le site disposerait-il de locaux pour les héberger ?"

Bâtir une organisation décentralisée, encadrée par des textes réglementaires et une convention cadre déclinée entre chacune des collectivités et l'Onisep. La globalité de l'activité documentaire relative à la collecte des données et à l'alimentation des bases de données reviendrait aux régions qui bénéficieraient en retour des extractions sur mesures mises à disposition par le département ressources documentaires de Lognes. "Cette évolution présente des risques en termes d'opérationnalisation de nature à mettre en jeu la

capacité de l'Onisep à établir au quotidien une information exhaustive et fiable", souligne l'auteur.

Quel volume d'emplois des actuelles dronisep maintenir au sein de l'Onisep ?

L'auteur évalue entre 90 et 95 ETP la dimension nationale des activités actuelles des délégations régionales, incluant les missions concourant aux bases de données. Ces dernières mobiliseraient de l'ordre de 45 ETP.

"Ces 95 ETP reflètent la configuration actuelle qui demeure valide avec l'hypothèse de la centralisation de l'activité documentaire à Lognes", précise l'auteur. En revanche, si cette activité est décentralisée, "les missions actuelles à vocation nationale requerraient en conséquence au local une cinquantaine d'emplois mais avec une prise de risque sur l'alimentation des bases de données de nature".

Par ailleurs, Didier Lacroix juge que le projet de répartition de 200 ETP décentralisés ([lire sur AEF info](#)) et 63 ETP dévolus à l'Onisep en incluant l'activité ressources documentaires, "altérerait significativement les missions à destination nationale réalisées actuellement en délégation régionale".

En effet, cela signifierait que la gestion en interne des bases de données se ferait "au détriment des missions à destination nationale réalisées au sein des délégations régionales et altérerait le service actuellement rendu aux usagers". "Nombre d'entre elles devraient être arrêtées."

quelle situation et quel avenir pour l'Onisep ?

L'auteur considère qu'il convient de "mettre un terme aux incertitudes le plus rapidement possible" des personnels de l'Onisep et dans les délégations ([lire sur AEF info](#)). Il rapporte plusieurs interrogations des personnels : comment va s'organiser la répartition entre les personnels mis à disposition et ceux demeurant dans le giron de l'Onisep ? Quelles réponses à la mobilité géographique ? Peut-elle être imposée ? Comment les régions vont-elles mobiliser les compétences et qualifications particulières des personnels ? Sur quels projets ?

L'auteur interroge aussi, sans apporter de réponse, "la pertinence du modèle de l'Onisep", bâti actuellement sur un site central et des antennes régionales, dans cette nouvelle organisation de l'orientation et la déconcentration de certaines de ses missions.

Il invite également à revoir son modèle économique, avec la perte de ressources propres en provenance de conventionnements avec les régions. Ces apports s'élevaient au-delà du million d'euros pour un budget prévisionnel 2017 de 43 M€ et constituaient l'essentiel des ressources issues du partenariat avec les collectivités territoriales.

Pour rappel, l'Onisep dispose d'un service central implanté à Lognes (193 ETP) et de 17 délégations régionales implantées dans chaque région académique (263 ETP).